

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

---

**OBJET :** CCAS  
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS  
Création d'un poste sur le cadre d'emploi d'adjoint administratif  
Suppression d'un poste sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe

**N° 2023-44**

---

22 NOV. 2023

Date de transmission en Préfecture :

22 NOV. 2023

Date de mise en ligne :

Date de la convocation du Conseil d'administration : **10 NOVEMBRE 2023**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Marie-Thérèse MAUCOUR**

**Membres présents à la séance :** Sébastien FRANÇOIS – Jessica DIONISIO – Michèle EYMARD – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER Brigitte – Béatrice VERDIER – Agnès BERAL

**Membres excusés ayant donné pouvoir :** Serge BERARD ( à Sébastien FRANÇOIS) – Christelle RIVAT ( à Béatrice VERDIER ) – Nathalie BERTOCCHI Brigitte ( à Marie-Thérèse MAUCOUR)– Jean-Louis CHAPON ( à Michèle EYMARD)

**Membres excusés sans pouvoir donné :** Lionel BRUNEL – Christiane CONSTANT

**Membre excusé ayant donné pouvoir – non appliqué :** Xavier DÉMONET ( à Christiane CONSTANT)

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant le tableau des emplois,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Afin de pouvoir procéder à la mobilité interne d'un agent sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe sur des fonctions d'assistante de Direction du CCAS, il y a lieu de procéder à la création d'un emploi permanent à temps complet, ouvert à tous les grades du cadre d'emplois d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

---

Les modalités de création de cet emploi seront les suivantes :

- **Cadre d'emplois :** Adjoint Administratif – filière administrative – catégorie C
- **Quotité de travail :** Temps complet (100%)
- **Missions globales :**
  - Assister administrativement le Directeur du CCAS,
  - Gérer et suivre les dossiers sociaux et administratifs,
  - Assurer l'accueil du service en polyvalence avec l'agent en charge de l'aide sociale,
  - Encadrer une équipe technique.

Ce recrutement faisant suite à la mutation au 22 octobre 2023 d'un agent occupant ce poste sur le grade de rédacteur principal de 2e classe, il convient de procéder à la suppression de cet emploi permanent de catégorie B à temps complet.

**Le Conseil d'administration,**

L'exposé de Monsieur le vice-Président entendu,

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **AUTORISE** la création d'un emploi permanent à temps complet, ouvert à tous les grades du cadre d'emplois d'adjoint administratif à compter du 1er décembre 2023, son inscription au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires.
- **AUTORISE** la suppression de l'emploi de rédacteur principal de 2e classe à temps complet.
- **DIT que** Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64111 du budget du Centre communal d'action sociale – exercices 2023 et suivants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
**Serge BERARD**  
Maire de Brignais  
Président du CCAS

**Sébastien FRANCOIS**  
Vice-Président du CCAS

**Marie-Thérèse MAUCOUR**  
Secrétaire de séance

